



LA FORMATION SST CHANGE

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint les modifications des formations SST.

Comment se passe cette formation ?

La formation au sauvetage secourisme du travail a une durée minimale **de 2 JOURS**. Le nombre de participant est de 4 minimum et 10 Maximum.

Le coût d'une formation SST assurée par des organismes de formation est laissé à l'appréciation des organismes en question.

Il peut être pris en charge dans le cadre du financement de la **formation professionnelle continue**.

Comment maintenir et actualiser ses compétences – Le « M.A.C » ?

Tous les **2 ans (24 mois de date à date)**, une mise à niveau des compétences SST du salarié est nécessaire.

Cette session de **recyclage** dénommée désormais « **Maintien et Actualisation des Compétences** » est organisée sur une durée de **1 jour**. Elle permet d'actualiser et de maintenir les compétences du SST pour une nouvelle **durée de 24 mois**.

Qui dispense cette formation et son recyclage ?

L'INRS n'assure plus directement la formation SST et son recyclage.

Elles sont dispensées par un **organisme de formation SST** certifié par le réseau d'Assurance maladie risques professionnels et l'INRS. Notre **nouveau numéro d'habilitation est le 1727/2012/SST-1/7**

Veillez agréer, Madame, Monsieur à nos salutations distinguées.

Jean-Michel LOBELL

ast formation

Actimart -1 140 André Ampère - Z.I. les Milles- BP 50 196- 13 795 AIX-EN-PROVENCE

Tél : 04 42 16 47 72 Fax : 04 42 16 47 73 e mail : ast.formation@free.fr

Site : <http://www.ast-apprentissage-securite-travail.com>

N° SIRET : 482 096 039 00011 APE : 742C N° d'existence DIRECCTE : 93 13 11 84 013

